



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : Création d'emploi en accroissement temporaire d'activité de référent santé et accueil inclusif au sein du multi-accueil

Délibération n° 2024.09.19.101

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique.

Vu le décret n°88-145 du 15 mai 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 (art. 2324-46-2) portant obligation à chaque établissement d'accueil du jeune enfant de recruter un référent santé et accueil inclusif sur un nombre d'heures minimum qui est fonction de la taille de l'établissement.

Pour le multi-accueil les Ecureuils, le RSAI doit effectuer un minimum de 50 heures sur l'accueil collectif et 20 heures sur l'accueil familial. Ce professionnel peut être, entre autres, une personne titulaire du diplôme d'état de puéricultrice. Il apporte notamment un accompagnement de l'équipe en charge de l'encadrement de l'enfant en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situations de handicap ou atteints de maladie chronique. Il peut également accompagner et informer les familles.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- Décider de créer 1 emploi de Référent santé et accueil inclusif à temps non complet à raison de 70h par an soit 1,78 heures hebdomadaires entre le 23/09/2024 et le 31/07/2025, sur le grade de puéricultrice hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A ;
- Charger Monsieur le Maire de la détermination du niveau de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ; Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de créer 1 emploi de Référent santé et accueil inclusif à temps non complet à raison de 70h par an soit 1,78 heures hebdomadaires entre le 23/09/2024 et le 31/07/2025, sur le grade de puéricultrice hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A ;
- Chargent Monsieur le Maire de la détermination du niveau de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ; Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Tanguy THEBLINE
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

Absents excusés Représentés : 9

Absent : /

Date convocation 12 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après

- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

- 2 OCT. 2024

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN,

Étaient excusé(es) représenté(es) : Pascal PAQUELET (pouvoir à M. ROUGÉ), Patricia PARADIS (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Marie-Claude FARCY (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à I. BESSIERES), Bernard BARBASTE (pouvoir à J-L GALY), Patrice RENARD (pouvoir à P. BARCENAS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B. DEVAY), P. AGULHON (Pouvoir à A-M AGUADO), Christine COGNET (pouvoir à G. BUSIDAN).

Était absent : /

Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE

